

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 décembre 2020

Le 15 décembre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO

CT4/151220/16

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021

Le Conseil de Métropole doit se prononcer sur le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement » du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Il est établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M49 et est voté par nature avec présentation fonctionnelle.

Est présenté ci-après l'équilibre du Budget Primitif de ce budget annexe. Un rapport de présentation est joint en annexe à la présente délibération ainsi que la maquette budgétaire.

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	2 727 000,00 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	3 054 937,90 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 15 décembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-16-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire a émis un avis favorable sur le Budget Annexe qui lui est délégué

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Est approuvé le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Assainissement » du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, par nature avec présentation fonctionnelle, tel qu'il est présenté ci-dessus.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201215-CT4-151220-16-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020